

Mettre en oeuvre la participation dans mon entreprise

Objectifs

Comprendre la participation et mettre en œuvre un accord de participation

Public

DRH, Chef de projet sur le sujet, Directeur/Responsable rémunérations et avantages sociaux, DAF

Pré-requis

Avoir des notions en droit social

Programme

- Comment intégrer la participation dans ma rémunération globale ?
- Comment anticiper/gérer les évolutions de la participation avant et après la loi « PACTE »
- Quelle formule utiliser ? Formule légale ou formule dérogatoire ?
- Quel périmètre : accord groupe, accord UES, accord d'entreprise ? Lier le calcul de la participation et l'intéressement ?
- Quelle répartition : salaire, présence ?
- Quelle périodicité de versement ?
- Avec qui et quand négocier cet accord ?
- Le forfait social réduit : pour qui ?

Nous vous remercions de nous communiquer au préalable vos questions, suggestions ou interrogations sur ce thème.

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 399€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

Michaël MASCLET,

Date(s)

SESSION 1

16 Avr 2021 8:30 / 12:30

SESSION 2

26 Nov 2021 8:30 / 12:30